



LES ATELIERS

ateliers permanents d'activités

LES ATELIERS

ateliers permanents d'activités

95, rue des Foulons - 59500 DOUAI
(Porte rose)

Pour tout renseignement
veuillez téléphoner au

03.27.94.08.02

Maison de l'Enfance et de la Famille du Douaisis

95, rue des Foulons - 59500 DOUAI

Tél. 03.27.91.87.88 - Fax : 03.27.96.05.96



Soutenir, Accompagner, Éduquer



Agir pour un Avenir

Que sont les Ateliers Permanents d'Activités ? :

Les Ateliers Permanents d'Activités (APA) sont un centre de jour : service de la MAISON DE L'ENFANCE ET DE LA FAMILLE de Douai (EPDSAE).

Les bénéficiaires :

Les jeunes âgés de 16 à 18 ans (*) en rupture scolaire et d'insertion pour lesquels il y a une mesure de protection judiciaire ou administrative.

(*) Toutefois, quand il y a indication, il est possible d'accueillir des jeunes de moins de 16 ans dans le cadre d'une scolarité modulée.

Les missions :

Dans le cadre de la protection de l'enfance par l'insertion, il s'agit de permettre aux jeunes de :

- restaurer l'estime de soi,
- renforcer la stabilité sociale et / ou familiale,
- repérer et remédier aux difficultés d'apprentissage,
- favoriser l'émergence de capacités,
- construire un projet professionnel,
- baliser un parcours d'insertion.

Les moyens :

- Différents ateliers sous la responsabilité de professionnels.
- Un emploi du temps individualisé est proposé au jeune.
- Chaque atelier permet de développer des savoir-faire et des savoir-être.
- Mise en stage de découverte, d'observation et de confirmation.
- Inscription du jeune dans la cité (ANPE, Mission locale, Recensement...).

Outils :

Le parcours du jeune aux APA dans les différents ateliers est ponctué par des évaluations sous forme de cycles de six semaines réalisés par des professionnels. La restitution des évaluations s'effectue en présence du représentant légal, du jeune et du travailleur social référent.

Objectifs :

Construire un projet et permettre à chaque jeune :

- D'utiliser les compétences acquises utiles à son projet
ou
- De rentrer dans un centre de formation
ou
- De trouver un contrat d'apprentissage
ou
- De reprendre un cursus scolaire.

Finalité :

Placer chaque jeune en :

- Acteur de son insertion,
- Capacité de mener ses objectifs de vie.



Nos différents ateliers

Scolarité et Projet



Art et Créativité

Vie Pratique et Sociale



Bois et Décoration

Sport



Groupe de Parole

Stage en Entreprise



Evaluation

La procédure d'admission

Services orienteurs :

Les services éducatifs : AEMO, UTPAS (ASE, SSD) ...
Les établissements scolaires.
Les services d'insertion.

Elle s'effectue en six étapes :

- 1ère étape : les APA sont saisis pour une demande d'admission (une note relatant la situation est indispensable).
- 2ème étape : la prise de contact, en présence du jeune, du travailleur social référent et du représentant légal.
- 3ème étape : la phase de pré-admission s'effectue selon un mode de rendez-vous d'évaluation du jeune avec les différents professionnels des APA.
- 4ème étape : la phase d'évaluation de la demande : la commission d'admission se réunit. Elle est présidée par le Directeur de la MEF de Douai.
- 5ème étape : la décision : si elle est favorable, le jeune est aussitôt accueilli pour une période déterminée avec une possibilité de prolongation.
- 6ème étape : la contractualisation : du jeune, du responsable légal et du travailleur social référent avec les professionnels des APA.

